

## **HONORAIRES DE TRANSACTIONS Au 1 er JANVIER 2024**

## Les honoraires s'entendent toutes taxes comprises- TVA en vigueur 20%

(Charge acquéreur ou vendeur suivant convention stipulée au mandat)

VENTE d'immeuble à usage d'habitation ou professionnel							
	Jusqu'à 1	00.000	euros		9 %		
De	100.001	à	150.000	euros	8 %		
De	150.001	à	200.000	euros	7,5 %		
De	200.001	à	250.000	euros	7 %		
De	250.001	à	300.000	euros	6,5 %		
De	300.001	à	350.000	euros	6 %		
Au-delà de 350.001 euros					5,5 %		

VENTE de FONDS DE COMMERCE, CESSION DE DROIT AU BAIL, TERRE A CULTIVER, VERGER		
Prix de vente	нт	TTC
Jusqu'à 40.000 euros (forfait)	4 166 euros	5 000 euros
Plus de 40.001 euros	10 %	12%

Location à usage d'habitation				
À la charge du Bailleur	8 € 10 € 12 € / m2 en fonction de la zone (tendu ou non)  Pour la visite, constitution du dossier, rédaction du bail +3 € /m2 pur l'état d'entrée – entremise offerte			
À la charge du Locataire	8 € 10 € 12 € / m2 en fonction de la zone (tendu ou non)  Pour la visite, constitution du dossier, rédaction du bail +3 € /m2 pur l'état d'entrée – entremise offerte			

Ces honoraires ne doivent pas dépasser le plafond prévu par le Décret 2014-890 du 1 er Août 2014, auquel cas les honoraires seront écrêtés.

VENTE de Terrain à bâtir				
Prix de vente	НТ	TTC		
Jusqu'à 50.000 euros (forfait)	4 166 euros	5 000 euros		
Plus de 50.001 euros	8.33 %	10 %		

Avis de valeur				
La société Vilaé immobilier en sa qualité d'intermédiaire n'a pas vocation à titre principale d'effectuer des avis de valeur. Cependant pour le cas où elle serait requise, le tarif s'établit comme suit :				
Maison individuelle ou appartement	200 euros TTC (offerte dans le cas d'un mandat de vente)			
Autres biens	Sous devis			

Nonobstant le tarif ci-dessus, le MINIMUM DE REMUNERATION est de 5.000 € TTC

Autres tarifs		
Parking GARAGE ou parking sous-sol	Forfait 3.000 euros €	